

Consultation sur le PNACC3

Cahier d'acteur - décembre 2024

Contribution du Réseau des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE)

Commentaire général

Fortement attendu par les acteurs du secteur, le Plan national d'adaptation au changement climatique 3 est un document structurant indispensable pour donner un cadre de référence aux territoires et aux acteurs de l'adaptation. Avec l'intégration bienvenue de la TRACC 4°C comme horizon de risque à prendre en compte, le gouvernement fait part de manière explicite de son intention de s'engager de manière volontariste sur le sujet de l'adaptation pour les territoires.

Le RARE et ses membres saluent la sortie du PNACC3 et l'ambition que ce document porte. **Dans cette optique, le RARE souhaite rappeler l'importance d'élargir l'approche du PNACC à l'ensemble des acteurs engagés sur le sujet, au-delà des seuls opérateurs de l'Etat.**

Notamment, les membres du RARE travaillent déjà depuis plusieurs en années en partenariat avec les acteurs d'ingénierie territoriale (CAUE, ALEC, GREC/GIEC, Agences d'urbanisme, ARB, CEN...) et acteurs du risque (Pôle Alpin des Risques Naturels, Institut des risques Majeurs...) sur toutes les composantes proposées du PNACC3 (observation, accompagnement, financement, ingénierie). Les membres du RARE sont investis dans différents réseaux, déjà en lien avec les acteurs de l'Etat, qui sont prêts à contribuer au PNACC. **Le RARE est à la disposition de l'Etat pour contribuer à l'articulation des missions de ses membres avec l'action de l'Etat pour mieux outiller les acteurs du territoire.**

Le RARE partage dans ce document quelques pistes de synergies entre les actions et missions de ses membres et les propositions du PNACC3.



Les agences et observatoires régionaux de l'environnement et de l'énergie sont les opérateurs des Conseils régionaux pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs compétences en matière d'énergie, d'environnement et de développement durable. Ils agissent en collaboration avec tous les acteurs du territoire pour développer et expérimenter les pratiques et solutions du changement, afin de faciliter la transition sur les territoires.

Les métiers et les compétences des agences régionales s'organisent autour de trois axes communs :

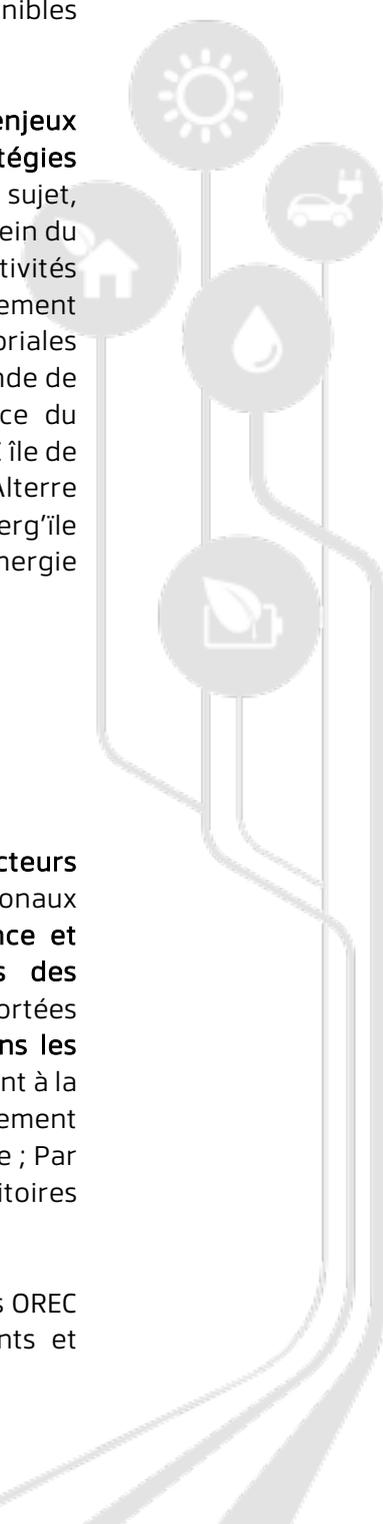
- la **connaissance** : connaissance des enjeux territorialisés, des acteurs locaux, des projets, ainsi qu'observation territoriale (donnée) ;
- **l'appui et l'accompagnement** aux territoires pour renforcer leur capacité à agir, à s'organiser et à mettre en place des solutions concrètes ;
- la **transmission** : sensibiliser, décrypter et diffuser les ressources disponibles sur les sujets de transition écologique au plus grand nombre.

Afin de mieux répondre aux besoins des territoires sur la **compréhension des enjeux locaux du changement climatique et sur la construction de stratégies d'adaptation**, de nombreuses agences régionales se sont emparées du sujet, mandatées par leurs pilotes régionaux : Régions, ADEME, Etat notamment. Au sein du réseau RARE, ce sont 11 agences régionales qui portent une ou plusieurs activités dédiées à l'adaptation, que ce soit par le prisme de l'observation du changement climatique à échelle régionale, ou par l'animation de démarches territoriales d'adaptation : l'Observatoire Environnement Bretagne (OEB), l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD), le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd), l'Institut Paris région (à travers l'ARB et l'AREC île de France), Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), Alterre Bourgogne Franche-Comté, l'AREC Occitanie, l'AREC Nouvelle Aquitaine, Synerg'île (Guadeloupe), TEO Pays-de-la-Loire, et l'Agence Aménagement Urbanisme et Énergie de la Corse.

1. Observer et comprendre

Les observatoires régionaux de l'énergie et du climat (OREC) font partie des **acteurs de référence** pour le suivi des PCAET, authentifiés par les DREAL, conseils régionaux et DR ADEME. Ils ont pour mission la **fourniture de la donnée de référence et d'indicateurs nécessaires à l'alimentation des plans et programmes des collectivités**. Ils possèdent une bonne visibilité sur les actions actuellement portées par les collectivités, notamment dans les PCAET, et sont **déjà impliqués dans les différents réseaux régionaux et départementaux** Energie-Climat. Ils contribuent à la diffusion d'une vision partagée des enjeux territoriaux liés aux effets du changement climatique par la diffusion d'une donnée fiable à la méthodologie transparente ; Par leur travail, ils contribuent à diffuser une culture de la donnée et aident les territoires à s'approprier les méthodologies de suivi et d'évaluation.

Tout comme ils le font déjà sur l'atténuation, en tant que membres du RARE, les OREC travaillent à la **mutualisation de leurs méthodologies** afin d'être cohérents et



efficaces dans leurs messages, en articulation avec leurs écosystèmes régionaux et l'écosystème national.

Les OREC et le RARE se tiennent donc à disposition pour :

- **participer à la construction de la liste des indicateurs** du portail national des impacts et alimenter ce portail quand cela leur sera possible ainsi que **participer à la définition du socle d'actions sans regret** et aider les collectivités à suivre la mise en place du socle d'actions sans regret dans les PCAET ([mesure 22](#)) ;
- participer à la **définition du socle d'indicateurs de suivi**, puis aider les collectivités à accéder aux indicateurs en question ([mesure 26](#)) ;
- **s'inscrire en tant que partie-prenante des nouveaux observatoires nationaux sur l'adaptation** : Observatoire de l'assurance des catastrophes naturelles, pour lequel nous pouvons témoigner du fort besoin des territoires sur ce sujet ([mesure 2](#)), Observatoire des vulnérabilités en montagne ([mesure 35](#)), Observatoire national de la haie ([mesure 37](#)) et Observatoire dédié à la réutilisation des eaux usées traitées ([mesure 37](#)) ?

Les observatoires portent des travaux en lien avec certaines mesures du PNACC :

- contribuer à améliorer la **connaissance sur les retraits-gonflements des argiles**, notamment en diffusant la mise à jour de la carte d'exposition avec les données de sinistralité de la sécheresse 2022 prévue pour 2025 et tout autre indicateur pertinent pour les collectivités, comme cela est déjà fait par exemple en Ile de France par [l'Institut Paris Région](#) ([mesure 5](#)) ;
- assister les collectivités dans leurs **diagnostics de vulnérabilité climatique**, en étoffant l'existant, sur la base de ce qui est déjà fait par exemple par [l'AREC Occitanie](#) ou par [Aura-EE](#) ([mesure 13](#)) ;
- contribuer à développer la culture du risque face à l'évolution des risques naturels due au changement climatique via la donnée par la **diffusion d'informations partagées en tant que tiers de confiance**, base de diagnostic commun territorialisé pour la réflexion sur les risques. ([mesure 3](#))
- relayer les éléments et jeux de données nécessaires pour une correcte **intégration de la TRACC dans tous les documents de planification**, comme cela est déjà fait par [l'OEB](#) en Bretagne par exemple ([mesure 23](#))

Enfin, plus largement, les observatoires s'inscrivent au sein d'un écosystème avec lequel ils interagissent déjà et verront probablement leurs interactions croître consécutivement au PNACC, notamment avec les interlocuteurs suivants :

- **Avec les ORS, les PRSE** et plus généralement les acteurs de la santé ([mesure 17](#))
- **Avec les GREC**, acteurs complémentaires des observatoires du climat et partenaires des agences régionales ; les GREC sont pourvoyeur d'une expertise scientifique, et les OREC interlocuteurs des territoires pour un accès opérationnel à la donnée et à la connaissance. En ce sens, **il est indispensable que le RARE soit authentifié comme partie prenante du réseau national des GREC** afin d'assurer un partage des sources, méthodologies et indicateurs pour une cohérence aux niveaux régional et national ([mesure 25](#)) ;
- **Avec les ARB**, qui sont d'ailleurs pour certaines membres du RARE :



- Les liens étroits existants dans les régions permettent une coopération entre les différentes structures favorable à la bonne intégration du changement climatique dans l'activité des ARB, comme le fait déjà l'ARB Ile-de-France, membre du RARE ([mesure 42](#)) ;
- Avec leur expertise sur la gestion des données, diffusion d'indicateurs de diagnostics et suivi et leurs outils de valorisation/diffusion, les observatoires et agences peuvent diffuser la connaissance et des exemples de projets de SAFN qui se développent progressivement et ainsi contribuer à inspirer les autres acteurs et territoires, à l'image de ce qui a pu être fait avec l'OFB sur le projet LIFE ARTISAN dans certaines régions, par exemple par [TEO en Pays de la Loire](#) ([mesures 3 et 20](#)).

2. Renforcer la capacité des territoires à agir

La mise en œuvre de l'adaptation est avant tout locale car chaque territoire comporte ses propres spécificités géographiques, sociologiques et économiques. Les collectivités doivent apporter des réponses en adéquation avec les ressources territoriales disponibles en utilisant les outils à leur disposition. Les mesures d'adaptation trouveront donc leur caractère opérationnel dans leur territorialisation, notamment leur prise en compte dans les nouveaux plans climat, mais aussi au sein de stratégies territoriales concernant l'urbanisme, la gestion de l'eau ou les filières économiques. Pour cela, les territoires ont un réel besoin de monter en compétences sur les sujets liés à l'adaptation.

Au-delà de l'activité des observatoires, les agences régionales portent de nombreuses démarches visant à accompagner les territoires et faciliter la mise en œuvre de l'adaptation à l'échelle locale :

- Elles **accompagnent et conseillent les territoires**, en appuyant leurs démarches TACCT et/ou en proposant des animations dédiées, [comme le fait par exemple l'Institut Paris Région](#) en appui à l'AMI TACCT en Île de France ;
- Elles créent des **outils d'animation et de mise en action**, tels que [ClimaSTORY](#) (développé par l'agence AURA-EE), ou la démarche [Archipel](#) (portée par le CERDD) ;
- Elles appuient la planification territoriale en diffusion la culture de la donnée et de l'évaluation ;
- Elles proposent des **interventions et formations** à destination de différents publics, par exemple auprès des élus locaux (comme le fait [l'ANBDD](#)), ou d'acteurs régionaux (Alterre BFC) ;
- Elles organisent des événements tels que des **webinaires thématiques, des journées techniques, des visites de terrain...**
- Elles se font le **relais entre les initiatives locales et les acteurs institutionnels**, en valorisant les actions d'adaptation portées par les territoires, ou en communiquant sur les outils et ressources régionaux disponibles.

A ce titre, les agences se tiennent disponibles pour appuyer les mesures du PNACC3 visant à :



- **Sensibiliser et former différents publics** (élus et agents des collectivités, acteurs économiques, grand public) sur les divers sujets : risques naturels ([mesure 2](#)), SAfN ([mesure 20](#)), enjeux locaux du changement climatique ([mesure 22](#)).
- **Appuyer les collectivités à élaborer leurs démarches d'adaptation et/ou à prendre en compte l'adaptation dans leurs politiques publiques :**
 1. en les outillant pour la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité et pour planifier ([mesure 13](#)) (voir par exemple la [publication du CERDD sur la planification des SAfN](#));
 2. en les aidant à identifier les zones stratégiques à renaturer ([mesure 4](#)) (voir [les travaux de l'ARB Île de France sur les potentiels de renaturation](#));
 3. en mettant en visibilité les financements publics disponibles sur l'adaptation ([mesure 27](#)) (voir [l'étude d'Alterre BFC sur les financements dédiés à l'adaptation](#))...
- **Valoriser les bonnes pratiques** auprès des territoires: faciliter et valoriser les actions exemplaires ([mesure 13](#)) et promouvoir la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ([mesure 3](#)).
- **Accompagner les territoires dans la mise en récit** ([mesure 45](#)), en collectant les histoires de projets favorables à la biodiversité et à l'adaptation (notamment dans le cadre du LIFE Artisan), qui participent à la mise en récit de l'adaptation.
- Être partie prenante de **l'animation régionale sur les SaFN** ([mesure 20](#)), en élargissant le spectre des réseaux régionaux existants sur l'adaptation.
- **Participer aux travaux de la Mission Adaptation** ([mesure 25](#)), les agences étant légitimes pour fournir un appui opérationnel aux territoires sur ce sujet. **Une attention particulière devra être portée sur l'articulation de cette Mission Adaptation avec les réseaux d'acteurs préexistants dans les régions, dont les agences sont parties prenantes.**
- **S'assurer de la prise en compte de l'adaptation dans les achats de l'Etat, et dans la plateforme des achats durables** ([mesure 44](#)): certaines agences (AURA-EE, CERDD, ARBE Région Sud) sont animateurs du Guichet vert et à ce titre conseillent les acheteurs publics notamment dans les secteurs du bâtiment et de la gestion des espaces verts (voir [le guide d'AURA-EE à ce sujet](#)).

3. Transmettre et diffuser

Enfin, les agences et observatoires sont des **centres de ressources** dans l'une des missions essentielles est de transmettre et diffuser dans les territoires la connaissance des enjeux, acteurs, projets et solutions sur les enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique.

Les agences souhaitent contribuer au PNACC 3 en apportant leur expertise sur les sujets suivants :

- [Mesure 2](#), action 3 : « Renforcer les efforts de prévention et la sensibilisation à l'adaptation aux risques naturels du grand public et de tous les acteurs »



- **Mesure 13**, action 3 "Sensibiliser plus largement le grand public à l'approche « Une seule santé » et à son association avec les enjeux d'adaptation au changement climatique"
- **Mesure 20**, action 5 "Mobiliser, sensibiliser et diffuser les connaissances liées aux SaFN" et 6 "Mettre en place une animation nationale et régionale sur les SaFN pour faciliter la mobilisation de tous les acteurs de la société"
- **Mesure 33**, action 2 "Inclure les enjeux de l'adaptation dans les actions de sensibilisation-formation à la transition écologique réalisées par les CCI et CMA auprès des 28 000 PMI"
- **Mesure 51**, action 2 "Instaurer une semaine de l'adaptation au changement climatique"

4. Conclusion

Les agences et observatoires régionaux : des dispositifs d'intérêt général pour contribuer au renforcement des capacités des territoires à agir

Dans toutes les régions de France, les agences régionales de l'énergie ou de l'environnement, et les observatoires régionaux de l'environnement sont des structures établies par les pouvoirs publics pour appuyer les territoires, les outiller et accélérer la transition. Les agences et observatoires sont missionnés depuis plusieurs années sur l'adaptation au changement climatique.

A ce titre, les agences et observatoires de l'énergie et de l'environnement sont des interlocuteurs experts et légitimes pour appuyer les territoires et l'Etat sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, et souhaitent être associés à l'ambition du PNACC3, notamment dans la définition de leurs missions et de leurs programmes d'action annuels à laquelle participent les DREAL aux côtés des Régions et de l'ADEME notamment.

La question des moyens dont disposent les agences et observatoires régionaux pour remplir ces missions structurantes et indispensables en alignement avec l'ambition nationale, devra être débattue dans un contexte où ces structures disposent de budgets restreints ou au mieux maintenus, alors que les demandes relatives à la mise à disposition de leur expertise sont de plus en plus larges.

Le RARE, leur réseau national, se tient à disposition de la DGEC pour approfondir la manière dont les synergies peuvent être travaillées avec l'ensemble des acteurs afin d'avancer collectivement et efficacement en faveur de la protection et de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

